

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010  
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent  
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55  
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique  
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20  
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a engagé des actions dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre d'un partenariat initié depuis 2007, notre établissement s'est appuyé sur l'organisme fédérateur des têtes de réseaux dans ce domaine : la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine (CRESS Aquitaine). Cette association assure l'interface entre les pouvoirs publics (Etat, Région, départements, communes, structures intercommunales et pays) et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

**1- La CRESS Aquitaine : présentation de l'association**

Depuis 2001, la CRESS Aquitaine s'est structurée en créant les conditions nécessaires pour accueillir en son sein les principaux réseaux de l'ESS de la région.

Sous forme associative et regroupant plus de 60 organisations adhérentes (organisées en 4 collèges : coopératives, mutuelles, organisations associatives adhérentes à la Confédération Permanente des Coordinations Associatives et autres unions ou associations), la CRESS réalise et accompagne des actions décidées d'un commun accord entre ses membres en vue de défendre et de développer la coopération, le mutualisme et le mouvement associatif dans le respect de la Charte de l'Economie Sociale.

La CRESS Aquitaine travaille à la lisibilité de l'Economie Sociale et Solidaire en produisant des statistiques sur les entreprises et l'emploi de l'ESS en région, « les Chiffres Clés de l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine », un hors série pratique d'Alternatives Economiques sur « l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine » (soutenu par la CUB), et en contribuant aux notes de conjoncture publiées par le Conseil Economique et Social Régional.

La CRESS Aquitaine possède aujourd'hui une expertise et des compétences techniques reconnues par les pouvoirs publics :

- A travers sa fonction de centre de ressources et d'observatoire régional, elle dispose de l'information statistique (quantitative et qualitative) permettant d'apporter une connaissance précise et actualisée du secteur de l'ESS.
- En tant que fédérateur de réseaux, elle rassemble les acteurs, les conforte dans un sentiment d'appartenance ; elle travaille à promouvoir les valeurs et les institutions de l'ESS dans le public, à informer, à accueillir, à orienter, et à affirmer la dynamique du secteur.
- De par sa mission de gestionnaire de dispositifs (dispositif européen d'appui aux microprojets associatifs du FSE ; Centre Régional de Ressources et d'Appui (structure d'animation du Dispositif Local d'Accompagnement sur l'Aquitaine), la CRESS a également démontré sa capacité à gérer des enveloppes budgétaires importantes, à accompagner les porteurs de projets et à favoriser la création d'activités et d'emplois.
- Enfin, à travers ses missions dites sectorielles (culture, aide à domicile), la CRESS accompagne les secteurs de l'ESS dans leur structuration en filières, et les soutient dans leur mutation.

## **2- Bilan des actions 2009 et programme d'actions 2010**

En 2010, il est proposé de poursuivre et consolider les 2 axes du partenariat entre la Communauté urbaine et la CRESS Aquitaine, et de continuer également le soutien à l'action spécifique portant sur l'accès des petits porteurs de projets associatifs et coopératifs aux financements européens (mesure 423 du Fonds Social Européen, dont la CRESS est gestionnaire).

### **Axe 1 - Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire au niveau de la CUB**

#### **> Connaissance, valorisation du poids économique de l'ESS sur la CUB**

##### **Bilan 2009 : une approche plus qualitative**

La CRESS a réalisé pour la deuxième année consécutive une plaquette sur les chiffres clés de l'ESS sur la CUB, en partenariat avec l'INSEE. La plaquette "Economie Sociale et Solidaire : une économie qui compte" avait été présentée et distribuée lors de la journée du 4 novembre 2008 à l'Hôtel de CUB (Document tiré en 500 exemplaires sur papier recyclé).

Fin 2009, la CRESS Aquitaine a obtenu de la part de l'INSEE, les dernières données, qui pourront donner lieu à l'actualisation de cette plaquette, avec une dimension plus qualitative (structures des emplois, évolutions...) ; par ailleurs, l'Atlas national de l'économie sociale et solidaire, publié en novembre 2009, fournira des points de comparaison intéressants intra-régionaux et entre régions françaises.

##### **Action 2010 : analyse comparée**

La CRESS fournira une actualisation des données et pourra la compléter d'un comparatif avec l'agglomération paloise.

## **> Promotion de l'entrepreneuriat dans l'ESS**

### **Bilan 2009 : un temps fort annuel durant le Mois de l'ESS :**

En 2009, le temps fort annuel a été la présentation du site internet « Entreprendre Autrement » auprès d'un public d'acteurs de la création d'entreprises, institutionnels et de porteurs de projets. La manifestation a été ponctuée par la remise d'un prix « coup de cœur de l'initiative solidaire », qui a récompensé 3 projets innovants sur un plan social et environnemental (association Recup'R, projet de SCOP dans le domaine de la décoration intérieure écologique, atelier chantier d'insertion les Compagnons Bâisseurs

Par ailleurs, depuis 2007, la CRESS participe aux côtés de la CUB au salon de l'entreprise, en participant aux débats et en associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire. En 2009, le débat a porté sur le thème de l'accompagnement à la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire ; la CRESS et la CUB ont dévoilé leur maquette du site Entreprendre Autrement.

### **Actions 2010 de promotion de l'entrepreneuriat sur la CUB**

En 2010, la CUB poursuivra son engagement et son implication dans le comité de pilotage du Mois de l'ESS en Aquitaine et la CRESS participera de nouveau au salon de l'entreprise.

## **> Animation d'un réseau d'agglomération de l'Economie Sociale et Solidaire**

### **Bilan 2009 : la participation à la vie du réseau CUB-communes**

Le réseau ESS CUB / Communes, lancé à l'hôtel de CUB le 14 octobre 2008 est composé d'environ 80 membres (un tiers d'élus et deux tiers de techniciens) en charge de différentes actions : développement économique, emploi – insertion, développement durable, politique de la ville.

La CRESS en 2009, a participé à l'organisation des 4 réunions proposées sur les thématiques suivantes : « Politiques publiques et économie sociale et solidaire » (le 10 février 2009), « Accompagnement à la création d'activités » (le 3 juin 2009, au salon de l'entreprise), « Commande publique et développement durable » (le 16 juin 2009), « Dispositifs de soutien à la vie associative » (le 14 octobre 2009).

### **Action 2010: une dynamique renforcée auprès des communes**

La CRESS contribuera, en lien avec la CUB, à l'évaluation de ces rencontres et à la proposition du programme des 4 rencontres pour l'année 2010 après avoir réalisé une concertation auprès de tous les membres du réseau.

La coordination avec les correspondants des communes pourra être renforcée, par exemple dans le cadre de la préparation et de l'organisation de l'évènement national du « Mois de l'ESS » en novembre 2010.

Cette coordination pourra également être améliorée à travers la mise en ligne d'une Maison Economie Sociale et Solidaire dans Cubecités, qui établira des liens vers le site de la CRESS, de ses adhérents et des acteurs de l'ESS plus globalement.

Une action sera engagée pour développer le prix coup de cœur de l'initiative en l'inscrivant dans le cadre d'un appel à projet et en réfléchissant à une collaboration éventuelle avec Talents, concours national de la création d'entreprise.

## **Axe 2 - Accompagner la création et la pérennisation des entreprises de l'ESS**

### **> Orientation et accompagnement des porteurs de projets**

#### **Bilan 2009 : La mise en ligne du site portail Entreprendre Autrement**

La CRESS Aquitaine a proposé l'élaboration de ce portail Internet afin de promouvoir l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire et informer les porteurs de projets sur les acteurs et les outils oeuvrant dans l'accompagnement technique et financier sur le territoire de l'agglomération bordelaise.

Ce site a pour objet de présenter les acteurs de l'accompagnement travaillant sur l'aide à l'émergence, le développement, la consolidation d'activités de l'Economie Sociale et Solidaire et la pérennisation des emplois. Il recense 80 structures situées dans la CUB.

Il a été mis en ligne en novembre 2009, durant le Mois de l'ESS en Aquitaine, et présenté officiellement à la CUB le 26 novembre ([www.entreprendreautrement.lacub.fr](http://www.entreprendreautrement.lacub.fr)).

#### **Actions 2010 : l'actualisation, l'amélioration continue et la promotion du site**

La CRESS Aquitaine travaillera avec la CUB pour promouvoir le site le plus largement possible. Des interventions seront également réalisées pour développer les interventions dans les réseaux de la création d'entreprise pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, notamment par les jeunes. Elles pourront être réalisées auprès des acteurs tels que la couveuse Anabase, l'Adie dans le cadre de Créa-jeunes, la Maison de l'Emploi de Bordeaux sur des interventions lors d

### **> Nouveau dispositif (réveil de « projets dormants »)**

La CRESS a engagé une réflexion avec le centre régional du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) en Aquitaine qui souhaite déployer un dispositif dédié au développement de projets dans les TPE PME de la région : Les actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN).

L'objectif de ce dispositif est de faire émerger « des projets dormants » dans les entreprises en développant les compétences entrepreneuriales de ceux qui les portent. En Aquitaine, le CNAM propose de travailler avec la CRESS Aquitaine pour développer les projets dans les entreprises de l'ESS.

Ce dispositif repose sur la mise en œuvre d'une formation-action impliquant différents acteurs implantés sur le territoire qui auront en charge de : promouvoir le dispositif ; détecter les opportunités de développement ; recruter des porteurs de projets internes ou externes à l'entreprise ; former ; accompagner dans la conduite de projet.

La CRESS Aquitaine propose de commencer l'expérimentation en s'appuyant sur les acteurs et le territoire de la CUB.

**Axe 3 (action spécifique) – Accès des petits porteurs de projets associatifs et coopératifs aux financements européens : Soutien à la mesure 423 du Fonds Social Européen**

La mesure 423 du Fonds Social Européen a pour objectif de permettre à de petites structures (associations ou coopératives) d'expérimenter la mise en œuvre de microprojets (montant maximum du budget de 23 000 €) grâce à un accès direct au FSE. Ces projets devront s'inscrire dans une perspective de développement de l'emploi sur les territoires (créations d'activités, expérimentation de nouveaux gisements d'emplois), d'insertion socio-professionnelle de publics en difficulté et/ou de lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.

Les bénéficiaires éligibles à la mesure 423 sont des structures de petite taille (peu ou pas de salariés) constituées sous forme associative ou coopérative. Seront prioritaires les structures primo demandeuses d'une aide publique ou communautaire. Dans le cadre de la sélection des projets présentés, le Comité de sélection est particulièrement attentif à soutenir des projets créateurs d'emploi, solidement ancrés dans leur territoire, faisant l'objet d'un large partenariat, et qui s'inscrivent dans un objectif de pérennisation de l'activité et de l'emploi.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Aquitaine (CRESS) a été désignée par le Préfet de la Région Aquitaine lors du Comité Régional de Programmation (CRP) du 4 avril 2008 pour gérer ce dispositif, dans toutes ses dimensions (Animation du dispositif ; Appui à la conception des projets Opérations d'assistance technique incluant les tâches de gestion des dossiers d'opération, de suivi et de pilotage général de la subvention globale

La sous-mesure 423 revient partiellement dans le droit commun en prévoyant un taux d'intervention du FSE pour le financement des projets « limitée » à 85%. Il est donc nécessaire de mobiliser une contrepartie nationale (publique et/ou privée) à hauteur de 15%. Afin créer les conditions d'un égal accès à un financement pour tous les porteurs de projet, la CRESS Aquitaine propose de prendre en charge elle-même, en tant qu'organisme intermédiaire, toutes les démarches visant à constituer cette CPN. Il s'agit donc de mutualiser un fond commun, constitué par les participations de chacun des partenaires publics et/ou privés, permettant ainsi aux porteurs de projet de se concentrer sur la mise en œuvre de leur action.

En juillet 2008, la CUB s'est investie dans ce dispositif en étant membre du comité de sélection des projets, puis est devenue en mai 2009, partenaire financier et contributeur dans le cadre de la contrepartie nationale publique (5 000 €). Au cours des exercices 2008 et 2009, la sous-mesure 423 a permis le financement de 16 projets sur le territoire de la CUB : dont une épicerie solidaire, un atelier de réparation vélos, la structuration de la fédération girondine des pedibus, une association de parrainage de jeunes...

**Il est proposé que la Communauté urbaine maintienne son engagement dans cette mesure, aux côtés du Conseil Régional, des Conseils Généraux et de la ville de**

**Bordeaux, par un partenariat financier renforcé (10 000 € en 2010) et technique (membre du comité de pilotage et du comité de sélection).**

### **3- Budget prévisionnel 2010**

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier de 35 000 € en 2010 dans le cadre de la convention de partenariat 2010 et dans le cadre d'un budget prévisionnel et 600 350 € répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	13 350 €	Subventions :	
Services extérieurs (locations, honoraires, déplacements...)	101 650 €	Etat	84 000 €
Charges de personnel	483 650 €	Région	133 000 €
Autres charges de gestion courante	1 700 €	Département	64 000 €
		CUB	35 000 €
		Fonds Européens	189 000 €
		Pôle Emploi (aide aux TPE)	1 100 €
		CDC	45 000 €
		Autres produits de gestion courante (dont cotisations)	47 300 €
		Produits financiers	1 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 350 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600 350 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de la CRESS Aquitaine à hauteur de 35 000 € au titre de l'année 2010 pour un montant subventionnable T.T.C de 600 350 €,

#### **DECIDE**

- **Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de la CRESS Aquitaine présenté au titre de l'année 2010,

- **Article 2** : Est décidée l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de la CRESS Aquitaine,

- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>16 JUILLET 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2010</b></p>
--

M. FRANCK MAURRAS